

Conseil Municipal
du 3 septembre 2018 – 20 heures

Présents : Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Monsieur Bruno CAVOY
Monsieur Jean-Claude DANET
Madame Géraldine GERIN
Monsieur Laurent GUILLEMIN
Monsieur David SUPPLICIAU

Secrétaire de séance : Madame Alison PETIT

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal, et signale que le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a accordé l'aide de 282 000 € sollicitée pour le financement des travaux d'aménagement du quai de Loire et de liaison piétonne avec Belleville-sur-Loire, soit 40 % des dépenses éligibles pour la totalité de l'opération.

Comme promis, une nouvelle opération Loire Propre sera organisée à Neuvy ce samedi 8 septembre, en collaboration avec la société de chasse de Neuvy. Le rendez-vous est donné quai de Loire à 9 heures.

Par ailleurs, Monsieur le Maire tient à remercier la personne qui est intervenue lors du braquage du bar-tabac Le Commerce en juillet dernier. Cet acte de civisme a permis l'arrestation du braqueur.

Monsieur le Maire indique également que la maison de santé de Neuvy-sur-Loire a débuté son activité. Elle regroupe deux médecins, trois infirmiers(ières), une diététicienne, un psychologue, un kinésithérapeute, la pharmacie de Neuvy.

1- CONVENTION – SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL AU PROJET D'AMENAGEMENT DU QUAI DE LOIRE ET DE LA TRAVERSEE DE LA LOIRE

Par délibération du 7 mai 2018, le Conseil Municipal a sollicité l'aide financière du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté pour la réalisation du projet d'aménagement du quai de Loire et de la liaison piétonne avec le département du Cher. Cette demande a reçu une réponse positive, la commission permanente du Conseil Régional ayant décidé d'attribuer la somme de 282 000 €, correspondant à 40% du montant des dépenses éligibles. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de cette subvention.

2- CONVENTION ET MANDAT DE REGROUPEMENT ET DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CEE « ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES TEPCV »

Des travaux d'isolation de la salle des fêtes et d'installation d'une chaudière gaz à la salle polyvalente débiteront cet automne. Ces travaux peuvent être financés en partie par le programme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) mené par la Communauté de Communes Loire, Vignobles et Nohain. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergies dans le cadre du programme d'économies d'énergie dans les TEPCV

3- CONCOURS LOCAL DES MAISONS FLEURIES 2018

Cette année encore, la municipalité a organisé un concours local des maisons fleuries. La commission Fleurissement s'est réunie le 12 juillet dernier, s'est rendue sur le terrain et a défini les lauréats du concours. Les membres du Conseil soulignent le mérite des participants qui ont su fleurir leur habitation malgré la sécheresse. Afin de récompenser ces administrés qui contribuent à embellir la commune, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer aux inscrits du concours un bon d'achat à valoir dans une jardinerie :

- 1^{er} prix pour les deux lauréats ex aequo, un bon de 50 €
- 2^{ème} prix, un bon de 45 €
- 3^{ème} prix pour trois lauréats ex aequo, un bon de 40 €
- 4^{ème} prix pour deux lauréats ex aequo, un bon de 30 €
- 5^{ème} prix pour deux lauréats ex aequo, un bon de 20 €

Les prix seront remis en mairie ce vendredi 7 septembre à 18h30.

4- TRANSFERT DE PARCELLES A LA COMMUNE SUITE A LA DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC CONCEDE DE L'AUTOROUTE A77

Par délibération en date du 4 octobre 2010, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à l'opération de délimitation du domaine public autoroutier concédé de l'A77 permettant la remise foncière à la commune de Neuvy-sur-Loire des parcelles constituant des rétablissements de voirie. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, pour la majorité d'entre-elles, de petites parcelles situées le long de l'autoroute, à proximité des ponts, et qui ne sont pas utiles à la concession d'autoroute. La signature de l'acte de transfert n'étant pas intervenue avant le renouvellement

du Conseil Municipal en 2014, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette opération. Il valide à l'unanimité ledit transfert au profit de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

5- AJUSTEMENTS DE CREDITS – BUDGET COMMUNE

Suite à la réception des devis pour le retrait de la dalle béton du caravanning et pour l'installation d'une chaudière gaz à la salle polyvalente, ainsi qu'à la notification d'une subvention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté de 282 000 € pour les travaux d'aménagement du quai de Loire et de liaison piétonne avec Belleville-sur-Loire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux ajustements de crédits suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2315/268 – Aménagement du Quai de Loire				+ 282 000 €
2315/268 – Aménagement du Quai de Loire			+ 282 000 €	
2315/321- Route de la Villeneuve			-17 200 €	
2315/327- Parking rue des Vignerons			-11 615 €	
2315/319- Matériel 2018			-1 359 €	
2315/318- Chauffage salle polyvalente			+ 21 822	
2313/319 – Démontage caravanning			+ 8 352 €	

Aucune question supplémentaire à l'ordre du jour n'est formulée.

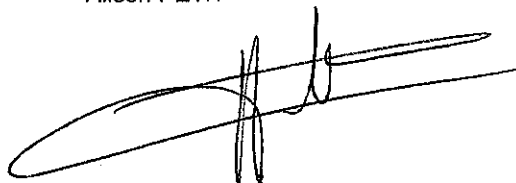
Monsieur le Maire donne lecture du cahier de doléances. Des remarques sont faites sur le dispositif temporaire mis en place rue des Vignerons et rue de Bellevue concernant le stationnement et la circulation. Il est rappelé que ces modifications sont à l'essai jusqu'à mi-septembre et qu'elles ont pour objectif de sécuriser le secteur en permettant aux piétons de circuler sans encombre sur le trottoir et en diminuant la vitesse. Un registre spécifique est à disposition des administrés à l'accueil de la mairie pour formuler leurs observations.

Par ailleurs, une administrée sollicite le maintien du service de courses durant les congés de l'agent qui assure cette mission. Il rappelle que ce service est tout à fait exceptionnel pour une commune de la taille de Neuvy. Le remplacement de cet agent pour cette mission n'est pas envisageable en période estivale.

La parole est donnée au public. Un administré signale un stationnement gênant et dangereux pour la sécurité route de la Villeneuve. Monsieur le Maire a contacté le propriétaire du véhicule à plusieurs reprises. Il sera contacté à nouveau pour trouver une solution durable au problème.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h.

Le secrétaire de séance,
Alison PETIT



Le Maire,
Patrick BONDEUX

